

ARION ENTREPRISE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 561.416 euros

Siège social : 41, Rue Georges Clémenceau - 78350 JOUY EN JOSAS

449.305.044 RCS VERSAILLES

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2007

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31.12.2007, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Situation

Au cours de l'exercice clos le 31.12.2007 notre société anciennement sous le forme de SAS a été transformée en SA et a procédé à différentes augmentations de capital. Ces opérations étaient nécessaires en vue de l'introduction en Bourse de la société, à la cote du marché libre d'Euronext Paris, opération réalisée en octobre 2007.

Activité

Dans la continuité des années précédentes les activités de la société ont été réparties entre la conception et l'industrialisation des produits innovants ARION en vue de leur commercialisation directe et les expertises en Sécurité des systèmes de transports (métros et tramways) pour une part fortement déclinante. En effet, l'année 2007 étant l'année cible initiale des élections municipales, les systèmes de transport concernés ont été inaugurés fin 2006, début 2007. L'activité de réalisation de calculateurs embarqués sur un composant a, en partie pour les mêmes raisons, été déclinante.

Par contre, la commercialisation de produits ARION a manifesté son émergence et marqué ainsi notre différence en termes de capacités innovatrices et techniques par rapport à la concurrence. Les cartes de communication ARION 100, puis au second semestre les tiroirs d'entrées-sorties ARION-I/O ont fait, dès leur commercialisation, une percée significative dans le monde de l'aéronautique.

Au premier trimestre 2007, nous avons renforcé notre puissance commerciale par deux ingénieurs expérimentés du monde de l'informatique et des composants. Après une nécessaire période de formation interne complémentaire, ils ont pu, conformément à notre stratégie, présenter la technologie ARION aux acteurs de l'industrie aéronautique. Cette action n'a réellement porté ses fruits qu'un dernier trimestre ; elle est à l'origine d'un report d'une partie du chiffre d'affaire de 1,5 M€ initialement espéré pour 2007 sur 2008. La reconnaissance de la qualité de nos produits par ces industriels attachés aux hautes technologies constitue pour ARION une avancée majeure.

Globalement, bien que la réduction des activités de soutien économique ait été progressivement remplacée par l'émergence des produits innovants, on constate une diminution très notable du chiffre d'affaires qui passe de 480 K€ en 2006 à 282 K€ cette année. Par contre, la forte activité technique centrée sur le développement de produits se traduit par une croissance de la production qui passe de 482 K€ en 2006 à 605 K€ en 2007.

La Recherche et le Développement de produits nouveaux que sont l'industrialisation des tiroirs d'entrées-sorties ARION-I/O, d'une part et la conception des « Switchs AgoraCom » d'autre part, ont consommé nos disponibilités et nécessité l'apport de capitaux complémentaires. Ainsi au premier semestre, 500 K€ ont été empruntés en banque pour une durée de six ans afin de couvrir le besoin en fonds de roulement ; en octobre une augmentation de capital 521 K€ a été réalisée sur le Marché Libre d'Euronext afin de poursuivre l'effort en R&D. Cette dernière opération a été précédée en juillet par l'absorption des pertes de l'année précédente grâce à l'apport d'un brevet pour un montant de 499°500 €. Il s'agit du brevet initial portant la technologie ARION. Cette opération a également eu l'avantage de rendre la société entièrement propriétaire de sa technologie.

MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. En conséquence M. Renaud Mesnager assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société. En application de l'article 21 des statuts, cette décision a été prise jusqu'à l'expiration du premier des mandats des dirigeants.

Sauf modification du mode d'exercice de la Direction Générale, la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Evolutions des chiffres d'affaires par activité :

L'évolution du chiffre d'affaires au cours des trois dernières années montre le transfert entre les activités annexes mais rémunératrices des premières années au profit du décollage progressif des produits innovants d'ARION :

2005.	Activités service et calculateurs embarqués : 940 K€	ARION : 0
2006.	Activités service et calculateurs embarqués : 400 K€	ARION : 80 K€
2007.	Activités service et calculateurs embarqués : 10 K€	ARION : 270 K€.

En 2008, les activités services et calculateurs embarqués auront un niveau d'activité quasiment nul. Par contre, les produits innovants ARION devraient dégager un chiffre d'affaires supérieur à 1,5 M€. En effet, au premier trimestre notre entreprise a enregistré pour plus d'un million d'euros de commandes. Nous devrions ainsi être au moins à l'équilibre fin 2008.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'hormis la croissance du chiffre d'affaires de plus de 1 M € au premier trimestre aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les activités de recherche et développement ont été centrées pour l'essentiel sur deux thèmes :

1. L'industrialisation des tiroirs d'entrées-sorties ARION-I/O qui a coûté 845 K€ sur l'année. Ces travaux sont aujourd'hui achevés pour les douze cartes d'entrées-sorties qui figurent maintenant au catalogue.
2. Les travaux de développements du « Switch AgoraCom » qui au 31/12/07 ont coûté 380 K€. Ces travaux ne sont pas terminés à ce jour, ils ont cependant permis de présenter un premier prototype au salon RTS de Paris en avril 2008.

En complément et partenariat avec la société CIO qui commercialise le logiciel ISaGRAF, nous avons entrepris fin 2007 l'implantation de ce logiciel sur les tiroirs d'entrées-sorties ARION-I/O afin d'en permettre l'usage sous forme d'automates industriels temps réel. Le produit résultant a été porté au catalogue fin 2007 sous le nom d'IsArion.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

ARION achève sa mutation technique, commerciale et financière.

Sur les cinq premières années la société a vécu des revenus de ses travaux annexes. Depuis fin 2006, la société a comme seul objectif le développement et la commercialisation des produits issus de la technologie innovante ARION. La validation des apports de cette technologie est aujourd'hui acquise puisque les donneurs d'ordre très exigeants du monde de la construction aéronautique ont adopté ARION. Fin 2007, la construction Automobile à son tour montre son intérêt pour notre technologie, dans un premier temps pour ses bancs de test, ouvrant ainsi la route pour l'embarqué.

Les objectifs pour notre société sont :

- Sur le plan stratégique et en 2008, l'ouverture au monde des automatismes, en particulier avec les tiroirs d'entrées-sorties ARION-I/O et le dérivé direct : ISARION. En 2009, les produits ARION devront investir le monde du « Consumer », en particulier l'Automobile pour laquelle un premier pas a déjà été fait. L'embarquement sur véhicules nécessitera de faire réaliser un composant ARION ayant un coût compatible avec le monde de l'Automobile : un ASIC.
- Sur le plan technique et en 2008, nous devons finaliser la conception puis industrialiser l'AGORACOM et le tiroir d'entrées-sorties ISARION pour un coût d'ensemble estimé à 624 k€, poursuivre le développement du catalogue de cartes attachés au tiroir d'entrées-sorties ARION-I/O pour un coût d'environ 181 k€.

- Sur le plan commercial, on recherchera au second semestre 2008 l'accroissement des ventes de nos produits en créant dans le cadre d'un projet financé par le programme EUREKA, un réseau de distribution avec des intégrateurs nord européens susceptibles de devenir des partenaires distributeurs. Ceci étant une première étape vers une diffusion de nos produits à l'échelle mondiale au cours des années suivantes.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31.12.2007 : NEANT.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31.12.2007 :

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 281.694 € contre 479.756 € en 2006, soit une diminution de 58,5 % ;
- le total des produits d'exploitation s'élève à 604.855 € contre 482.391 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 125 % ;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1.531.060 € contre 927.413 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 165 % ;
- le résultat d'exploitation ressort à - 926.205 €, contre - 445.021 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 208 % ;
- le montant des traitements et salaires s'élève à 670.486 € contre 348.341 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 192 % ;
- le montant des charges sociales s'élève à 175.161 € contre 74.950 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 233 % ;
- l'effectif salarié moyen s'élève à 13 contre 7,5 au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 173 % ;
- compte tenu d'un résultat financier de - 14.389 € au titre de 2007 et 4.855 € au titre de 2006, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à - 940.594 € contre - 440.166 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 213 % ;
- compte tenu des éléments ci-dessus, de l'impôt sur les bénéfices de - 223.246 € (Crédit Impôt Recherche), le résultat de l'exercice se solde par de - 716.887 € contre - 272.393 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 263 % ;

Au 31.12.2007, le total du bilan de la Société s'élevait à 1.496.965 € contre 626.375 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 239 %.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS

La diminution du chiffre d'affaire en 2007 (58%) due à la cessation des contrats ayant assuré le financement initial du développement des produits ARION, associé à un accroissement des efforts de R&D marqué par le quasi doublement de l'équipe technique explique l'importance du déficit constaté.

Cette analyse doit être rapproché de l'évolution du chiffre d'affaires réalisé pour les seuls produits ARION qui passe de 80 K€ à 250 K€ en une année et montre ainsi le transfert d'une activité provisoirement rémunératrice vers l'activité durable des « produits innovants » développée par notre société.

En 2008, nous devrions réaliser un chiffre d'affaire supérieur à 1,5 M€ et débiter ainsi une période de croissance et de résultats positifs appuyée sur la seule technologie ARION.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2007 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 716.887 € de la manière suivante au report à nouveau, sachant que le déficit antérieur de 272.393 € avait été affecté au report à nouveau.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

FORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

- Renaud Mesnager : Gérant de la SCI Andronspace
- Christian Garnier : Gérant de la SCI Andronspace
- Jean-Yves Rivière : Président du Conseil de Groupe Eurilogic, Gérant de la sarl Euri Conseil – Gérant de la sarl JMCE Consultants
- Jean-Claude Lafont :

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

SITUATION DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de nommer aux fonctions d'administrateurs, pour une durée de six années, soit jusqu'au jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2012 :

- M. Norbert Lartigues demeurant au Plessis Robinson (92350) 19, Rue de Fontenay,
- M. Laurent Cadieu demeurant

DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration